



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 juin 2020

sous la Présidence de Monsieur Robin Carnello

Préavis N° 09-2020 Centre sportif de Rochettaz : rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football B existant en gazon synthétique
Crédit demandé CHF 2'150'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 09-2020 du 13 mai 2020
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'adopter le projet de rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant « B » en gazon synthétique ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 2'150'000.00 TTC, montant à prélever, tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum ».

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Robin CARNELLO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 31 août 2020